

Les Bois, le 5 avril 2005

**Avis officiel No  
3/2005**

**FOIRE DE PRINTEMPS, SAMEDI 30 AVRIL 2005**

Les foires des Bois, cuvée 2004 ont connu un succès mitigé. Si à la foire de printemps, des marchands commerçants, agriculteurs, artisans ont présenté le fruit de leur production ou fabrication, la population n'a malheureusement pas répondu à leur appel. La foire d'automne, elle, a dû être supprimée. La foire, agendée **le samedi 30 avril 2005**, nous permet néanmoins d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

En lieu et place du troc de l'année passée, une animation sera organisée. Ce sont des contes pour enfants qui seront racontés durant la matinée.

Ci-dessous, nous vous faisons parvenir un coupon-réponse à nous retourner **pour le 22 avril 2005**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.—est demandée pour la publicité et Fr. 20.—pour la location d'un banc que la SED se fera un plaisir d'installer sur le champ de foire. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la commune de Les Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08h00 à 14h00. Les emplacements inoccupés à 08h30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non inscrits.

**Remarque** : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leurs places à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37  
**Secrétariat communal** fax (032) 961.18.68  
**2336 Les Bois** **CCP 23-1944-4**

.....  
" .....

NOM, SOCIETE : .....

ADRESSE : .....

Téléphone : .....

Marchandises proposées : .....

Demande d'un banc : oui  non

Electricité : oui  non

Déjà participé : oui  non

Longueur du banc ou de la place : .....m.

Lieu et date : ..... Signature : .....

## COMMISSIONS COMMUNALES

Après la mise en place des nouvelles autorités municipales, le Conseil communal a l'avantage de communiquer à la population la composition des différentes commissions communales, délégués et groupes de travail.

Ceux-ci se composent comme suit :

### *Commission de vérification des comptes*

M. Moser Urs  
M. Bilat Gabriel  
M. Chappatte Yann

M. Bouille Jean-Pierre  
Mme Ignacio Josefa

### *Commission d'école*

**Prés.** Mme Gagnebin Isabelle  
M. Bilat Thierry  
Mme Cattin Dominique  
Mme Egger Sabine

Mme Bossart France  
Mme Montavon Aline  
Mme Caroli Isabelle

### *Commission STEP*

**Prés.** M. Barthoulot Marcel  
Mme Hubleur Monique  
M. Bossart Philippe

M. Jobin Jean-Maurice  
M. Cerf Christophe

### *Commission financière*

**Prés.** M. Boillat Jean-Paul  
M. Claude Robert  
M. Gagnebin Claude

M. Montavon Bernard  
Mme Moser Josiane

### *Commission d'estimation*

M. Bouille Hubert  
M. Jodry Jacques  
M. Thiévent Pierre-Alain

M. Jaun Frederich  
M. Boillat Louis

### *Commission du cimetière*

M. Boichat Jean-Marc  
Mme Paratte Anne-Marie

Mme Frésard Cibèle

### *Commission de promotion économique*

M. Boillat Jean-Paul  
M. Epitiaux Jacky  
Mme Cattin Sabine

M. Lecerf Louis-Georges  
M. Cattin Gilles

### *Commission de promotion touristique*

**Prés.** Mme Werder Luciana  
Mme Jobin Rose-Marie  
M. Guenot Jean-Pierre

Mme Gul Marianne  
M. Donzé Laurent

### *Commission de rénovation de la halle de gymnastique*

**Prés.** M. Chappatte Alain  
M. Jobin Pierre-Alain  
Mme Stauffer Jacqueline  
Mme Egger Sabine

M. Monnet Stéphane  
M. Boichat Olivier  
Mme Cuenat Dominique

### *Commission de surveillance de la halle de gymnastique*

Mme Cuenat Dominique  
M. Cattin Joseph

M. Godat Michel

*Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont*

Mme Jobin Rose-Marie

Mme Brändle Nancy

*Assemblée de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont*

Mme Cattin Dominique

Mme Babey Laurence

M. Jeanneret Christian

M. Barthoulot Marcel

*Assemblée du Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes*

Mme Jeanbourquin Sylvaine

Mme Egger Sabine

M. Hubleur Daniel

*Groupe de travail crèche*

M. Joliat Philippe

M. Humair Marcel

Mme Nussbaum-Bilat Marie-France

Mme Cattin Sabine

*Conseil d'administration du Centre de loisirs des Franches-Montagnes*

M. Jobin François

## **RECTIFICATIFS CONCERNANT LES AGENDAS COMMUNAUX**

Il a été remarqué que les dates figurant dans le mémento Cridor et celles figurant dans le calendrier communal comportaient certaines erreurs.

En particulier, les grands cassons ferreux auront lieu **le samedi 23 avril 2005** en lieu et place du 15 mai 2005, date qui a été indiquée dans le mémento des ordures ménagères.

D'autre part, les vacances d'été se termineront le **15 août 2005** (Assomption) au lieu du 21 août 2005 comme indiqué dans le calendrier communal.

## **STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DU VILLAGE**

Durant l'hiver, de nombreux véhicules étaient stationnés sur la place de parc des CJ à proximité de la gare, ce qui a eu pour conséquence de perturber passablement le déneigement.

Le Conseil communal rappelle que cette place est réservée au stationnement des véhicules automobiles pour une durée n'excédant pas 5 heures. Le stationnement de nuit, été comme hiver, n'y est donc pas autorisé.

**TOURNER LA PAGE**

Le Conseil communal a remarqué, sur la base du tonnage de Cridor, que la quantité des ordures ménagères est en baisse.

Ce fait réjouissant est malheureusement terni par l'indiscipline de certains usagers.

On citera par exemple :

- le dépôt de bouteilles en pet dans le container à verre
- le non-respect des règles concernant la revalorisation du papier
- les dépôts de barres de métal, pierres et autres matériaux dans la benne de compost, ce qui fait que la totalité du compost est inutilisable (env. 100 m<sup>3</sup>)
- le dépôt de cassons combustibles contenant du métal

En raison de ces différents problèmes, le Conseil communal est appelé à revoir l'organisation de ces ramassages qui sera, dans tous les cas, plus onéreuse par la faute de quelques personnes indisciplinées.

Les infractions aux dispositions du règlement concernant les déchets sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 1'000.- (art. 25 du règlement communal). Demeurent réservées les dispositions pénales cantonales et fédérales en la matière.

## **SEANCE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION**

Dans le cadre de la procédure de modification du plan d'aménagement local de la commune des Bois, le Conseil communal invite la population à participer à une séance d'information et de participation.

Lors de cette rencontre, les enjeux liés à la mise en place de zones de hameau ainsi qu'à quelques changements d'affectation seront présentés et la population aura la possibilité de s'exprimer sur ces propositions.

Cette séance d'information et de participation aura lieu **le mardi 26 avril 2005** à 20h00 au bâtiment de l'administration communale (salle polyvalente).

**CONSEIL COMMUNAL**